

Réf : DGS/SAJ/E-2024-70

**ÉLECTIONS DES REPRESENTANTS DES USAGERS A LA COMMISSION DE LA
FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS**

SCRUTIN DU LUNDI 25 NOVEMBRE AU MERCREDI 27 NOVEMBRE 2024

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-3, L. 712-4, L. 712-5, L. 719-6, L. 719-1, et L. 719-2 ;
Vu les articles D. 719-1 et suivants du Code de l'Education relatifs aux conditions d'exercice du droit de suffrage, composition des collèges électoraux et modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils ;
Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 12 juin 2024 ;
Vu l'avis du Comité Social d'Administration en date du 24 juin 2024 ;
Vu l'arrêté relatif aux modalités d'organisation du vote électronique au sein de l'Université d'Orléans en date du 25 juin 2024 ;
Vu l'arrêté DGS/SAJ/E-2024-39 relatif aux élections des représentants des usagers au conseil d'administration et aux commissions du conseil académique de l'Université d'Orléans du 15 juillet 2024 ;
Vu l'avis du comité électoral consultatif réuni en date du 7 novembre 2024 ;
Vu l'arrêté DGS/SAJ/E-2024-60 relatif à la recevabilité des listes candidates aux élections des représentants des usagers au conseil d'administration et aux commissions du conseil académique de l'université d'Orléans en date du 8 novembre 2024 ;
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin ;
Vu les statuts de l'Université d'Orléans.

LE PRESIDENT

ARRÊTE

Article 1^{er} - Grand secteur de formation - Disciplines juridiques, économiques et de gestion

Les quatre sièges de titulaires sont attribués aux listes de candidats selon les modalités du scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle et attribution des sièges restants au plus fort reste, sans panachage :

A. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges Titulaires	4
Nombre de sièges Suppléants	4
Nombre d'électeurs inscrits	4893
Nombre d'émargements	794
Nombre d'enveloppes de vote	794
Taux de participation	16,22%
Nombre de votes blancs	20
Nombre de suffrages valablement exprimés	774

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Union Etudiante contre la précarité et l'extrême droite. Pour une fac écolo et solidaire !	242 31,27%	1. PIERRE-KELETI TRAORE	Titulaire
		2. MANON QUINTAINE	Suppléant
		3. DENIS ROJO	-
		4. MARK BONMARTY	-
		5. WAED MEMNI	-
		6. LORENE DAVID	-
		7. GUILLAUME CANAC	-
ÔCampus, ta voix en action !	234 30,23%	1. GERARD MCLAUGHLAN	Titulaire
		2. MAELYS BOIN	Suppléant
		3. MIKAEL BERGERON	-
		4. LAETITIA PIERNICKA	-
UNI : pour le mérite et ta réussite !	192 24,81%	1. LEA COLAFRANCESCO--BOURGEOON	Titulaire
		2. HUGO GUILLONEAU	Suppléant
		3. MAELYS NATALI	-
		4. ARTHUR LAPORTE	-
UNEF, le syndicat étudiant : pour défendre tes droits et une université ouverte et émancipatrice !	106 13,69%	1. ABDOUL AZIZ ZONGO	Titulaire
		2. RIM OUCHQIR	Suppléant
		3. MARWANE EL HANI	-
		4. ANOSHKA BALACHANDRAN	-
		5. ALEXIS MAGERT	-

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

Liste « Union Etudiante contre la précarité et l'extrême droite. Pour une fac écolo et solidaire ! » présentée par l'Union Etudiante :

- PIERRE-KELETI TRAORE (Titulaire)
- MANON QUINTAINE (Suppléante de Monsieur PIERRE-KELETI TRAORE)

Liste « ÔCampus, ta voix en action ! » présentée par ÔCampus :

- GERARD MCLAUGHLAN (Titulaire)
- MAELYS BOIN (Suppléante de Monsieur GERARD MCLAUGHLAN)

Liste « UNI : pour le mérite et ta réussite ! » présentée et soutenue par l'Union Nationale Inter-universitaire (UNI) :

- LEA COLAFRANCESCO--BOURGEON (Titulaire)
- HUGO GUILLONEAU (Suppléant de Madame LEA COLAFRANCESCO--BOURGEON)

Liste « UNEF, le syndicat étudiant : pour défendre tes droits et une université ouverte et émancipatrice ! » présentée par l'UNEF Orléans et soutenue par l'UNEF, le syndicat étudiant :

- ABDOUL AZIZ ZONGO (Titulaire)
- RIM OUCHQIR (Suppléante de Monsieur ABDOUL AZIZ ZONGO)

Article 2 : Grand secteur de formation - Lettres, Sciences Humaines et Sociales

Les quatre sièges de titulaires sont attribués aux listes de candidats selon les modalités du scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle et attribution des sièges restants au plus fort reste, sans panachage :

A. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges Titulaires	4
Nombre de sièges Suppléants	4
Nombre d'électeurs inscrits	4250
Nombre d'émargements	634
Nombre d'enveloppes de vote	634
Taux de participation	14,91%
Nombre de votes blancs	19
Nombre de suffrages valablement exprimés	615

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Union Etudiante contre la précarité et l'extrême droite. Pour une fac éco-lo et solidaire !	247 40,16%	1. HUGO LEFORT	Titulaire
		2. JACQUEL IKOKO	Titulaire
		3. HUGO PAULY	Suppléant

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
		4. LISON LEBRIZE	Suppléant
		5. LEO CHABIRAND	-
ÔCampus, ta voix en action !	161 26,18%	1. RAPHAEL JAFFRE	Titulaire
		2. LUCIE LABONNETTE	Suppléant
		3. LUCAS RISPOLI	-
		4. MAELLE BRISHOUAL	-
		5. ANTOINE DA MOTA MARQUES RIBEIRO	-
UNEF, le syndicat étudiant : pour défendre tes droits et une université ouverte et émancipatrice !	119 19,35%	1. MELODY PHILIPPE	Titulaire
		2. DANILO MEDEIROS DA RESSURREICAO	Suppléant
		3. SHEJA NTAMUSHOBORA	-
		4. NOAM FUCHS	-
		5. RHODENE KARCZEWSKI	-
		6. REMI BOUSSOU	-
UNI : pour le mérite et ta réussite !	88 14,31%	1. MAEL PEJU	-
		2. MIPIETTE AVRIL	-
		3. ROWAN NICOLAS	-
		4. CARLA TORCHEUX	-

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

Liste « Union Etudiante contre la précarité et l'extrême droite. Pour une fac écolo et solidaire ! » présentée par l'Union Etudiante :

- HUGO LEFORT (Titulaire)
- JACQUEL IKOKO (Titulaire)
- HUGO PAULY (Suppléant de Monsieur HUGO LEFORT)
- LISON LEBRIZE (Suppléante de Madame JACQUEL IKOKO)

Liste « ÔCampus, ta voix en action ! » présentée par ÔCampus :

- RAPHAEL JAFFRE (Titulaire)
- LUCIE LABONNETTE (Suppléante de Monsieur RAPHAEL JAFFRE)

Liste « UNEF, le syndicat étudiant : pour défendre tes droits et une université ouverte et émancipatrice ! » présentée par l'UNEF Orléans et soutenue par l'UNEF, le syndicat étudiant :

- MELODY PHILIPPE (Titulaire)
- DANILLO MEDEIROS DA RESSURREICAO (Suppléant de Madame MELODY PHILIPPE)

Article 3 : Grand secteur de formation - Sciences et Technologies

Les six sièges de titulaires sont attribués aux listes de candidats selon les modalités du scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle et attribution des sièges restants au plus fort reste, sans panachage :

A. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges Titulaires	6
Nombre de sièges Suppléants	6
Nombre d'électeurs inscrits	8319
Nombre d'émargements	830
Nombre d'enveloppes de vote	830
Taux de participation	9,97%
Nombre de votes blancs	37
Nombre de suffrages valablement exprimés	793

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
ÔCampus, ta voix en action !	345 43,51%	1. FLEUR RAYMOND	Titulaire
		2. VINCENT LECLERCQ	Titulaire
		3. JUSTINE ALAVA	Titulaire
		4. YOANN LERAY	Suppléant
		5. EMMA ALAMELOU	Suppléant
		6. SEBASTIEN MERMILLOD	Suppléant
		7. ELISABETH VANG	-
		8. QUENTIN GILOT	-
		9. GLADYS ROYER	-

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Union Etudiante contre la précarité et l'extrême droite. Pour une fac écolo et solidaire !	189 23,83%	1. ALEXIS BOUDES	Titulaire
		2. AGNES DOUDJEDID	Suppléant
		3. MARCO LEGRAND	-
		4. LINA LARDJANE	-
		5. SIMON MOREAU	-
		6. LISA BOUSSABOUA-PINAULT	-
UNI : pour le mérite et ta réussite !	186 23,45%	1. MADOURAME DUBOIS	Titulaire
		2. BINTA GUEYE	Suppléant
		3. EXAUCE TSAGNELET	-
		4. LENIE COTTE	-
		5. CHEIKH MEDINA MBAYE	-
		6. ANNETTE MAKOUGOUN FOTSO	-
UNEF, le syndicat étudiant : pour défendre tes droits et une université ouverte et émancipatrice !	73 9,21%	1. ZIYAD BENELCAID	Titulaire
		2. JULIENNE MOK	Suppléant
		3. AMADOU BASSOUM	-
		4. NORELLY-KLAIS ARIBOT	-
		5. CLAUDE FRASILE	-
		6. AICHA SAMBOU	-
		7. JULIEN MESSAI	-
		8. NOELIE PICHON	-
		9. LILIAN BAUMANN	-

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

Liste « ÔCampus, ta voix en action ! » présentée par ÔCampus :

- FLEUR RAYMOND (Titulaire)
- VINCENT LECLERCQ (Titulaire)
- JUSTINE ALAVA (Titulaire)
- YOANN LERAY (Suppléant de Madame FLEUR RAYMOND)

- EMMA ALAMELOU (Suppléante de Monsieur VINCENT LECLERCQ)
- SEBASTIEN MERMILLOD (Suppléant de Madame JUSTINE ALAVA)

Liste « Union Etudiante contre la précarité et l'extrême droite. Pour une fac écolo et solidaire ! » présentée par l'Union Etudiante :

- ALEXIS BOUDES (Titulaire)
- AGNES DOUDJEDID (Suppléante de Monsieur ALEXIS BOUDES)

Liste « UNI : pour le mérite et ta réussite ! » présentée et soutenue par l'Union Nationale Inter-universitaire (UNI) :

- MADOURAME DUBOIS (Titulaire)
- BINTA GUEYE (Suppléante de Monsieur MADOURAME DUBOIS)

Liste « UNEF, le syndicat étudiant : pour défendre tes droits et une université ouverte et émancipatrice ! » présentée par l'UNEF Orléans et soutenue par l'UNEF, le syndicat étudiant :

- ZIYAD BENELCAID (Titulaire)
- JULIENNE MOK (Suppléante de Monsieur ZIYAD BENELCAID)

Article 4 : Grand secteur de formation – Disciplines de santé

Les deux sièges de titulaires sont attribués aux listes de candidats selon les modalités du scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle et attribution des sièges restants au plus fort reste, sans panachage :

A. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges Titulaires	2
Nombre de sièges Suppléants	2
Nombre d'électeurs inscrits	688
Nombre d'émargements	151
Nombre d'enveloppes de vote	151
Taux de participation	21,94%
Nombre de votes blancs	12
Nombre de suffrages valablement exprimés	139

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
ÔCampus, ta voix en action !	139 100,00%	1. CYRINE BEN SAAD	Titulaire
		2. SALIM BENADDI	Titulaire
		3. EVIN BAYSAL	Suppléant

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
		4. MATHEO GUILLOT-HANSMETZGER	Suppléant

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

Liste « ÔCampus, ta voix en action ! » présentée par ÔCampus :

- CYRINE BEN SAAD (Titulaire)
- SALIM BENADDI (Titulaire)
- EVIN BAYSAL (Suppléante de Madame CYRINE BEN SAAD)
- MATHEO GUILLOT-HANSMETZGER (Suppléant de Monsieur SALIM BENADDI)

Article 5 : En application de l'alinéa 1 de l'article L.719-1 du Code de l'Éducation : « A l'exception du président, nul ne peut siéger dans plus d'un conseil de l'université. » Dans l'hypothèse où un candidat est élu à plus d'un conseil central de l'université, le candidat sera prochainement invité à choisir dans quel conseil il souhaite siéger et à démissionner de son/ses autre(s) mandat(s). Il est précisé que la règle s'applique également aux suppléants et aux suivants de liste.

Article 6 : Toutes contestations concernant la présente décision doivent être présentées à la commission de contrôle des opérations électorales, au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats.


Elles doivent être adressées ou déposées par écrit au secrétariat de la commission de contrôle des opérations électorales – Château de la Source – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2 – qui en délivrera récépissé.

Tout électeur, le président de l'université ou le recteur de l'académie d'Orléans-Tours peuvent invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif d'Orléans.

Le recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle. Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la commission de contrôle. Il statue dans un délai maximum de 2 mois.

Article 7 : La Directrice Générale des Services et les directeurs des composantes sont chargés de l'exécution du présent arrêté. Ils sont également tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour diffuser l'information la plus large envers les électeurs. Ils procéderont à l'affichage dans leurs locaux respectifs du présent arrêté.

Orléans, le 28 novembre 2024
Le Président de l'Université d'Orléans



Éric BLOND

Décision classée au registre des actes administratifs de l'Université d'Orléans, consultable au Service des affaires juridiques.	Décision publiée sur le site internet de l'Université d'Orléans le : 28 novembre 2024 Transmis au Recteur le : 28 novembre 2024
--	--